

Mot du coordonnateur

La coordination provinciale de mathématiques au niveau collégial est un mécanisme de consultation organisé et subventionné par le Ministère de l'Éducation.

Elle vise entre autres les buts suivants:

- 1) obtenir la participation des enseignants à l'élaboration et à la révision des cours et des programmes
- 2) maintenir une coordination entre les disciplines et/ou les programmes professionnels
- 3) animer les professeurs par la mise en commun des expériences et des innovations pédagogiques
- 4) offrir aux étudiants un meilleur service en leur proposant des programmes adéquats

La tâche principale du coordonnateur est de préparer et d'assurer le bon fonctionnement du travail du comité des représentants de chaque Collège. Il faut comprendre que le coordonnateur est pour le Service des Programmes un employé à temps partiel qui doit s'acquitter du mandat que lui a confié le Service. D'ailleurs, l'élection du coordonnateur se fait, en principe, en connaissance du mandat exigé pour l'année académique suivante. Les enseignants du niveau collégial savent pour la plupart combien différentes sont les attentes du Service des Programmes d'une part et les attentes des professeurs de mathématiques d'autre part en ce qui concerne la coordination.

Sans rien exagérer, cette divergence s'est manifestée par des menaces plus ou moins explicites:

- de faire disparaître la coordination si les professeurs ne répondent pas au mandat soumis par le Service des Programmes - d'une part -
- de se retirer de la pseudo-participation qui tient lieu de consultation des professeurs - d'autre part.

La situation est tendue... au moins en ce qui regarde les matheux. La proposition qui suit, votée à l'unanimité, confirme cette tension:

Extrait du procès-verbal de la réunion tenue à Québec le 28 avril dernier.

"Il est proposé.....

- a) que le coordonnateur soit d'abord mandaté par l'assemblée générale à laquelle il devra rendre des comptes.

- b) que les mandats acceptables venant de la part de la DGEC soient uniquement à caractère pédagogique.

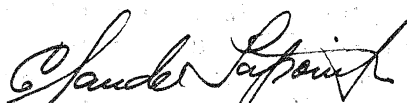
Coordonnateur intérimaire sortant, j'ai accepté la tâche de coordonnateur en 78-79 pour une seule raison:

parce que l'assemblée des professeurs est d'avis qu'il faille mettre de l'emphase sur l'animation pédagogique, sur l'information, sur la mise en commun des expériences, etc...

et cet objectif de la coordination des programmes est celui que je considère primordial.

Il va sans dire que si mon plan de travail et mes exigences minimales de conditions de travail ne sont pas acceptés par la DGEC, je ne pourrai m'acquitter de cette tâche.

J'espère que tous les intéressés contribueront à cette relance et à cette réorientation de la coordination provinciale des mathématiques de niveau collégial.



Claude Lapointe
Coordonnateur

Note: Le mandat confié par la DGEC pour 78-79 est le suivant:

Bien qu'un mandat définitif ne puisse être déterminé avant la fin de la présente année scolaire, les éléments qui en feront éventuellement partie sont:

- distribution (et sensibilisation) des 2 guides pédagogiques produits
- terminer le travail amorcé cette année concernant les prérequis
- suites à donner au rapport sur les cours de statistiques
- consultation auprès du comité sur un projet de restructuration des cours de mathématiques